

# RETROSPECTIVE

## ÉDITION SPÉCIALE 60 ANS

### EDITO



Isabelle Matykowski,  
Directrice Générale de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie depuis le 1er juillet 2024

**C**hers partenaires, chers collègues,

*Le 60ème anniversaire de la loi créant les agences de l'eau est une occasion idéale pour mesurer le chemin parcouru.*

*Ce journal retrace, notamment au travers d'articles d'époque, six décennies marquées par des évolutions législatives et institutionnelles fortes et des problématiques prégnantes, jusqu'aux effets croissants du changement climatique.*

*Dès sa création, "l'agence financière de bassin" a dû faire face à la sensibilité de notre territoire, aux pressions sur la qualité de l'eau, liées à la densité de population et aux activités humaines. Les premiers leviers, via les redevances et les programmes d'intervention, ont permis de réduire les pollutions industrielles et de promouvoir l'épuration des eaux usées. L'agence de l'eau a également soutenu l'assainissement collectif et a permis le développement de stations d'épuration performantes, récompensées par les prix "Arethuse".*

*Dès les années 70, l'eau est devenue un bien précieux, soulevant des débats sur la modération de sa consommation, exacerbés par des épisodes de sécheresse.*

*À partir des années 80, nos actions incluent la restauration des milieux naturels.*

*Les années 90 marquent un tournant avec la Directive Eaux Résiduaires Urbaines (DERU) et la Loi sur l'Eau de 1992, instituant les SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux). Le premier SDAGE Artois-Picardie, adopté en 1996, intègre les enjeux liés au cycle de l'eau, aux inondations et au milieu marin.*

*Depuis 2000, les défis climatiques, la raréfaction de la ressource et la reconquête de la biodiversité inspirent les missions des agences. La Directive Cadre sur l'Eau de 2000 fixe l'objectif d'un bon état écologique des eaux pour 2015, poursuivi par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) de 2006. Le changement climatique, aux effets accentués, a conduit l'agence de l'eau à adopter, en 2015, son premier plan d'adaptation en lien avec la COP21.*

*Confrontés à l'accélération des phénomènes extrêmes, notre nouveau programme d'intervention (2025-2030) mobilise 1,279 milliards d'euros pour atteindre l'objectif de 50% des masses d'eau en bon état d'ici 2027.*

*La réussite de ce programme repose sur notre engagement collectif : collectivités, associations, acteurs économiques et citoyens.*

*Ensemble, j'en suis persuadée, nous relèverons les défis à venir pour préserver notre ressource la plus précieuse.*

Isabelle Matykowski,  
Directrice Générale de l'Agence de l'Eau Artois Picardie

## 1964 : Une loi fondatrice pour la gestion de l'eau en France

### Une révolution avec l'approche par bassin hydrographique

Dans un contexte marqué par la croissance démographique, l'essor industriel et les problématiques de pollution qui en résultent, le 16 décembre 1964 voit l'adoption d'une loi fondamentale qui établit les bases d'une gestion globale et décentralisée de notre ressource en eau.

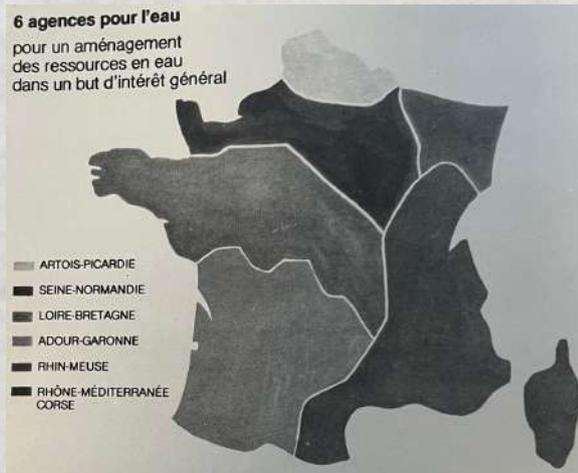
Innovante, cette législation introduit une approche de gestion par grands bassins hydrographiques, délaissant les approches administratives classiques. Les bassins hydrographiques, dont les limites géographiques correspondent aux lignes de partage des eaux, sont :

- Adour Garonne,
- Artois-Picardie,
- Loire-Bretagne,
- Rhin-Meuse,
- Rhône-Méditerranée-Corse,
- Seine-Normandie.

La loi est particulièrement marquante pour son engagement dans la lutte contre la pollution avec le lancement d'un inventaire national permettant de mesurer le degré de pollution des eaux superficielles, ainsi que la définition d'objectifs d'amélioration de sa qualité pour concilier les besoins en eau des villes, de l'agriculture et de l'industrie.

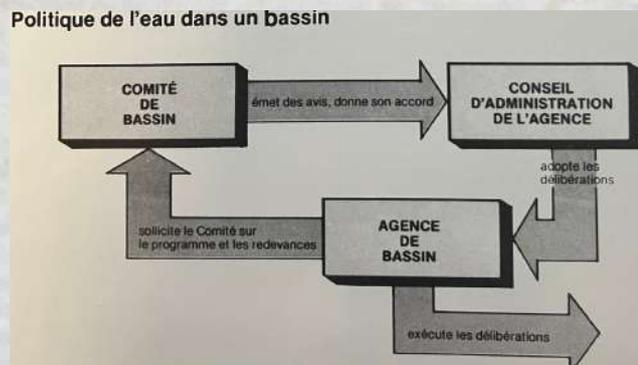
Dans chaque territoire, un comité de bassin est constitué pour élaborer la politique de gestion de l'eau, ainsi qu'une entité administrative qui deviendra "agence financière de bassin", puis "agence de l'eau", qui a pour mission de mettre en œuvre cette politique. Par ailleurs, un Comité national de l'eau (CNE) est créé, agissant comme un organe consultatif auprès du Premier ministre.

Cette législation comprend également des mesures pénales significatives contre les pollueurs. Son système de redevance est novateur pour l'époque puisque les taux des redevances sont établis, non par le Parlement, mais par les comités de bassin.



## Un parlement local de l'eau

Créé le 28 décembre 1966, le **Comité de bassin est une instance de concertation** qui élabore une politique de gestion de l'eau conciliant les besoins du territoire constitué par une circonscription de bassin avec les orientations nationales. Il regroupe différents acteurs, publics ou privés, agissant dans le domaine de l'eau : collectivités, État, usagers et constitue ainsi un véritable « parlement local de l'eau ».



## 1967 : Premières actions

En 1967, débute le premier programme d'intervention, visant principalement à réduire les pollutions industrielles. C'est ainsi que l'Agence accompagne techniquement et financièrement les industriels, pour traiter leurs rejets et permettre l'amélioration de la qualité des cours d'eau du bassin, si pollués pour certains qu'ils prenaient feu.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

Les agences de l'eau telles que nous les connaissons aujourd'hui, se sont appelées **agences financières de bassin**.

Le premier logo de l'agence



**Yves MARTIN**

Premier directeur général de notre Agence (1968-1971)

**1968**

est l'année de la construction de la première station d'épuration à Douai



## LA "PLANÈTE BLEUE" VA-T-ELLE MANQUER D'EAU

La Terre est pratiquement la seule planète couverte d'eau dans notre système solaire. On ne peut qu'estimer le stock hydrique total. Mais on sait à peu près que 99,4% se trouvent dans les océans (71% de la surface du globe), les lacs salés, les mers et les glaciers. Mais l'homme n'utilise pour l'instant que les réserves d'eau douce : y compris les eaux souterraines et l'humidité du sol, cela représente uniquement 0,6% du total. L'atmosphère, si familière au terrien, contient encore 0,001% des réserves globales. L'eau se trouve donc jusqu'à 12 km de haut dans le ciel : mais la réserve disponible pour l'homme est en constante diminution.

Voici quelles sont les raisons de la pénurie d'eau : une tonne de caoutchouc synthétique requiert à la production 3 millions de litres d'eau, un verre de bière 25 litres, un kilo de papier jusqu'à 600 litres et une douche près de 100 litres...

D'après les Nations Unies, près d'un tiers de l'humanité ne dispose déjà plus d'eau potable de bonne qualité en 1975. Et il se pourrait bien que ce chiffre augmente à l'avenir. L'eau est chère et rare ; et sur le plan technique elle est irremplaçable : on ne lui connaît pas "d'énergie de substitution".

ARTHUR FAHRENKRUG - L'AIISNE NOUVELLE - 9/08/1975

## LA PLUIE : UN (TRISTE) RECORD

### Nombreuses inondations dans la région Boulonnaise

Situation aggravée sur le front des inondations dans le Boulonnais. La pluie, qui n'a cessé de tomber ces derniers jours, ne pouvait en effet qu'interdire toute amélioration de la situation.

À la cité Aurore, de St-Léonard, en raison de la montée des eaux, les pompiers ont veillé durant toute la nuit de vendredi à samedi, afin de pouvoir procéder à une évacuation éventuelle de la population. Des lits avaient même été mis en place dans la salle de gymnastique de la caserne des pompiers.

Dans les rues, envahies par l'eau, on observait le débordement des égouts. L'intérieur des maisons était recouvert de plusieurs dizaines de centimètres d'eau, les caves inondées. Situation semblable à Hesdigneul, Saint-Martin-Lez-Boulogne, Pont-de-Briques, Isques, Outreau,

Echinghen où la salle publique du Café de la Place était inaccessible.

A la Capelle, le concierge du château de Bedouâtre a dû quitter le rez-de-chaussée pour s'abriter à l'étage. Le mobilier et l'habitation elle-même, ont beaucoup souffert.

Des maisons situées à la limite de Wimereux et Conteville ont subi des dégâts importants.

#### Le Calaisis, aussi...

Le Calaisis a été, lui aussi, envahi par les eaux, à cause de la pluie qui tombe sans discontinuer. Certaines rues de Calais ont été inondées, notamment dans le quartier du Petit-Courgain.

Précisons que sur la région, il est tombé 248,7 mm d'eau en septembre de cette année, contre 106,4 mm durant le même mois de 1973. Un chiffre record que le mois d'octobre promet lui aussi d'atteindre.

LIBERTÉ - 13 OCTOBRE 1974

## Eaux : les pollueurs paieront 80% de plus

Le comité de bassin Artois-Picardie, chargé de la gestion des eaux dans les départements du Nord, Pas-de-Calais, Somme et d'une partie de l'Aisne, vient de décider une substantielle augmentation des redevances perçues sur les rejets polluants industriels et urbains. La taxe passera en moyenne de 3 à 5 francs par habitant et par an. Les représentants des usagers industriels au comité de bassin ont voté la modification du taux.

Mais le patronat régional, par l'intermédiaire de son organisation interprofessionnelle, le CISE, fait quelques réserves sur l'opportunité économique d'une telle mesure. Le CISE rappelle que "certaines entreprises vont devoir payer des redevances d'un montant supérieur de 80% à celui de l'année précédente, alors qu'elles auront connu dans le même temps des baisses de production allant parfois jusqu'à 50%."

Il demande donc que "pour les entreprises dont la production aura été inférieure de 20% à celle de 1974, l'assiette des redevances soit momentanément établie sur la moyenne de trois mois de plus grande activité et non sur le seul mois d'activité maximale." Malgré tout, le CISE affirme "qu'il est indispensable de poursuivre la lutte contre la pollution et d'en améliorer l'efficacité."

CLAUDE BEAUFORT - LES ECHOS - 9/12/1975

## User avec modération des ressources en eau

En raison de la sécheresse qui règne depuis quelques semaines sur le département du Nord, le préfet de police recommande à tous les habitants d'user avec modération des ressources en eau.

Il convient en particulier de réduire au strict minimum l'arrosage des pelouses et le lavage des véhicules automobiles.

Il est précisé toutefois qu'aucune mesure de rationnement de l'eau n'est envisagée dans l'immédiat sur le territoire du département du Nord.

LA VOIX DU NORD 09/08/1975

## Agence de bassin : La guerre des déchets est ouverte

À l'initiative de l'Agence de Bassin vient d'être édité un "guide des déchets". Il rappelle succinctement les conditions posées par la loi, énumère les déchets pâteux, solides ou liquides qui peuvent polluer les nappes aquifères et donne des précisions utiles sur les cinq centres conventionnés, qui à ce jour, traitent en France les différents résidus, ainsi que la liste des collecteurs conventionnés, susceptibles de les recueillir et les transporter. Le traitement aussi. Dans ce domaine une expérience pilote a été engagée depuis 1972 à Courrières. Elle consiste à brûler des résidus huileux dans la centrale thermique des Houillères. En 1975, 16 000 m<sup>3</sup> ont brûlé permettant la récupération de 96 millions de thermies, ce qui équivaut à une économie de 8 000 tonnes de fuel ! Le chiffre de 25 000 m<sup>3</sup> pourrait être atteint en 1976. Le succès de la centrale de Courrières est si manifeste que des travaux d'extension sont actuellement envisagés par des Houillères de bassin.

### Panne d'eau ?

Les experts mondiaux de la Santé, qui viennent de se réunir à l'U.N.E.S.CO., sont extrêmement pessimistes : ils affirment que la Terre risque de manquer d'eau. Deux solutions : dessaler la mer, ou faire fondre les icebergs.

En réalité, de l'eau, il y en aura toujours ; mais elle sera de plus en plus polluée par les bactéries, qui résistent toujours plus allégrement aux antibiotiques.

LE COURRIER PICARD - 1/10/1974



**Jacques VERNIER**

Troisième directeur général de notre agence (1974-1983)

## AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE CÉRÉMONIE DES « ARETHUSE 1988 »

La cérémonie de récompense du concours Arethuse 1988 organisé par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie s'est tenue le 17 mars dernier à l'auditorium de Douai (59).

En 1987, à l'occasion de l'année européenne de l'Environnement, l'Agence a lancé un grand concours destiné à mettre en lumière l'enjeu que représente le bon fonctionnement des stations d'épuration et les efforts particuliers réalisés par les collectivités et les équipes d'exploitation en matière de qualité et de performance du bon fonctionnement de ces ouvrages.

Trois catégories furent ouvertes en fonction des capacités des stations.



Les lauréats des Arethuse 88

### Les lauréats

C'est la station d'épuration Hénin-Carvin qui a reçu les 80 000 francs du prix de la catégorie des plus de 50 000 équivalents-habitants. Dans cette catégorie, le second prix est allé à la station d'Hazebrouck, un montant de 40 000 francs a récompensé les travaux du lauréat.

En catégorie de 10 à 50 000 équivalents-habitants, c'est la ville de Doullens qui a reçu le premier prix : 50 000 francs et la Ville de Rosières en Santerre le second prix de 25 000 francs.

Chez les moins de 10 000 équivalents-habitants, c'est la station d'Hondschoote qui empoche les 20 000 francs du premier prix et Wormhout les 10 000 francs attribués au second.

En outre, le jury a attribué 7 mentions : 2 mentions dans la catégorie 10 000 à 50 000 équivalents-habitants : station d'épuration de Beuvrages et de Moislains. 5 mentions dans la catégorie moins de 10 000 équivalents-habitants : les stations de Beaurainville, Flesselles, Marchiennes, Vermand et Nouvion en Ponthieu.

### Où en est l'assainissement dans le bassin Artois-Picardie ?

Des chiffres : 2 500 communes regroupent environ 4,5 millions d'habitants; 10 000 km environ de réseaux d'assainissement collectent les eaux usées domestiques, eaux ménagères, eaux vannes des WC, et la pollution des industries raccordées au réseau, environ 1,5 million d'équivalents-habitants.

On dénombre 300 stations d'épuration pour traiter les eaux usées ainsi collectées, les taux d'élimination de la pollution domestique ne sont que de 38 %. Toutes les habitations ne sont pas raccordées à l'égout : 2 logements sur 5 seulement dans notre région; toutes les habitations ne sont pas desservies par un réseau d'assainissement.

## LE TOP-NIVEAU DE L'ÉPURATION

À l'image des Oscars ou des Césars, l'Agence de l'Eau a remis ses Arethuses aux meilleures équipes d'exploitation des stations d'épuration du bassin Artois-Picardie. Les lauréats des trophées 88 sont les stations de Doullens, Rosières-en-Santerre, Wormhout, Hondschoote, Hazebrouck et le district Hénin-Carvin.

L'objet de ce concours est de sensibiliser les équipes d'entretien, mais aussi les collectivités au bon fonctionnement des stations. Dans le bassin Artois-Picardie, 700.000 m<sup>3</sup> d'eau sont dépollués chaque jour !

VOIX DU NORD - 25 MARS AU 1<sup>er</sup> AVRIL 1988

### "L'eau dans la ville", du sur-mesure

Tel est le qualificatif qui paraît convenir pour les 7 contrats pluriannuels décidés par le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau du 26 mai dernier. Chacun de ces contrats passés avec des collectivités du bassin dans le Nord ou le Pas-de-Calais possède son originalité; il répond à un objectif propre et le montage financier est adapté à la situation locale.

Cette formule de contrats pluriannuels, lancée au lendemain de la décentralisation, est intéressante pour les collectivités. Celles-ci sont ainsi assurées de la participation financière de l'Agence et jouissent d'une relative souplesse de programmation des travaux à l'intérieur du programme d'ensemble.

En ce qui concerne l'Agence, elle est certaine que sera réalisée la totalité des volets complémentaires qui constituent un programme cohérent, depuis le raccordement à l'égout jusqu'aux équipements d'épuration en passant par les réseaux d'assainissement.

MÂTRE D'OUVRAGE	TRAVAUX (millions de francs)	AIDE (millions de francs)	DELAI	OBJECTIFS	OUVRAGES SIGNIFICATIFS
SIABW	6,8	2,5	88-91	Qualité des plages de Wimereux	Amélioration réseau et station (désinfection)
SIVOM de CAMBRIN	10,3	3,9	88-90	Qualité du canal à grand gabarit Protection nappe souterraine	Station d'épuration d'Auchy-Haisnes
SIAN (LE QUESNOY)	8,6	2,5	88-90	Qualité des étangs et des douves	Télésignalisation postes de pompage amélioration réseau
SIA de VALENCIENNES	35	7,4	88-91	Qualité Rhonelle Escaut et étang du vignoble	Amélioration réseau et station
ST AMAND LES EAUX	10,320	2,1	88-91	Qualité Scarpe et affluents	Amélioration Extension réseaux
CUDL	92,1	35,6	88-90	Qualité Marque, Deule Protection nappe	Stations d'épuration Oteu Armentières La Bassée Baisieux
SIADS	17,1	5,08	88-91	Qualité Scarpe et affluents Protection nappe	Amélioration station Sin-le-Noble Amélioration et extension réseaux

Contre Courant n°1 - 4<sup>e</sup> Trimestre 1988



l'agence de l'eau, boulevard Lahure à Douai

## LE 5ème PROGRAMME D'INTERVENTION DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE

Vingt ans après la mise en place des Agences de Bassin, le bilan des efforts réalisés, avec l'aide de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, tant par les industriels que par les collectivités locales, est tout à fait positif :

- De 75 stations d'épuration de collectivités en service il y a 15 ans, on est passé à 275 en 1986 avec un taux d'élimination de la pollution domestique qui a progressé de 15% à 35%.

- C'est plus de 2 Milliards de Francs (avec une aide de l'Agence de 1,1 Milliard) qui ont été investis par les industriels du bassin dans le traitement de leurs effluents liquides, avec une pollution résiduelle rejetée divisée par un facteur supérieur à 2.

Il n'en reste pas moins vrai que la qualité globale du milieu naturel ne s'améliore que lentement : la majorité de nos rivières restent de qualité médiocre, mauvaise ou très mauvaise; les problèmes de nitrates dans les nappes d'eau souterraines deviennent, dans certains endroits, cruciaux; nos plages apparaissent chaque été parmi les plus polluées de France.

À cela plusieurs raisons :

- la subsistance d'un certain nombre de points noirs, industriels ou urbains,

- Le retard pris en matière d'équipements pour la collecte des effluents domestiques (raccordement à l'égout, réseaux d'assainissement) et leur traitement poussé (azote, bactéries),
- Les problèmes liés au fonctionnement des installations existantes.

C'est l'objet de ce 5<sup>ème</sup> Programme, élaboré en concertation étroite avec les représentants des usagers de l'eau au sens large et des départements ministériels concernés et approuvé par le Conseil d'Administration de l'Agence et le Comité de Bassin Artois-Picardie, que de prendre en compte une connaissance actualisée de l'état de l'eau dans notre bassin ainsi que les nouveaux acquis techniques applicables dans ce domaine, et de marquer la volonté de tous de continuer l'effort de reconquête de notre patrimoine eau pour les cinq ans à venir.

Qui dit nouveau programme, dit nouvelles priorités et nouvelles modalités d'intervention.

## LA POLLUTION DES INDUSTRIES

Dans le domaine industriel aussi, près de 200 stations d'épuration ont été mises en service ces dix dernières années.

L'essentiel de l'effort a été fait par les industries agro-alimentaires : les sucreries, très nombreuses dans nos régions, ont signé un contrat de dépollution; les conserveries de légumes, les féculeries, les amidonneries ont commencé d'épurer. Il est vrai qu'il existe souvent d'élégants moyens rustiques pour se débarrasser de la pollution des industries alimentaires (épandage sur les champs par exemple).

Il s'agit en effet, comme dans le cas des villes, d'une pollution organique, non toxique : d'ailleurs, les poissons vivent très bien dans le rejet d'une laiterie (malheureusement les bactéries de la rivière consommeront la pollution de ce rejet, mais en même temps consommeront l'oxygène de la rivière : quelques kilomètres à l'aval du rejet, les poissons mourront par asphyxie).

Contrairement aux industries alimentaires, aux papeteries, etc, qui déversent de la pollution organique, certaines industries chimiques et toute industrie des métaux peuvent déverser des produits toxiques, qui empoisonnent directement les poissons.

La chimie a jusqu'ici réalisé des efforts, mais inégalement. Toute l'industrie des métaux s'est mise fort tard à la lutte contre la pollution : que ce soit la sidérurgie, ou le secteur très polluant, du décapage et du revêtement des métaux (secteur très représenté dans le Vimeu, en Picardie). En fait, les Agences de l'Eau n'ont commencé à percevoir des redevances sur la pollution toxique qu'en 1975, ce qui explique peut-être ce retard.

Quelques points noirs industriels subsistent encore : le lavage de la laine à Roubaix-Tourcoing détient la palme de la pollution, mais est à la veille d'investissements très importants; la cartonnerie-sucrerie Béghin sur la Scarpe et l'amidonnerie Roquette sur la Lys, malgré leurs efforts passés, rejettent encore une pollution importante, les brasseries du nord de la France n'ont pas été aussi actives que dans d'autres régions et de petites rivières agréables, dans l'Avesnois ou en Picardie, par exemple, continuent à être détruites par des pollutions de petites industries.

Contre courant n°1 - 1988

## PLAGES : OBJECTIF QUALITÉ

Le 20 octobre 1988, l'agence organise au Palais de l'Europe du Touquet un grand colloque présidé par Albert Denvers, Président du Comité de bassin Artois-Picardie sur le thème de l'assainissement des plages.

En effet, chaque année lors de la publication des résultats de mesure de la pollution bactérienne, un certain nombre de plages du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme sont remarquées...pour leur mauvaise qualité.

Compte tenu de la fréquentation par le public, restaurer la qualité de ces plages et préserver celle des autres sont les objectifs tout-à-fait prioritaires.

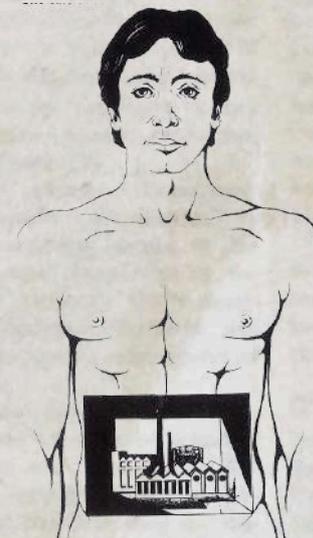
La présence sur le littoral de rejets directs d'eaux usées ou d'eaux insuffisamment traitées explique la plupart du temps le dépassement des normes sanitaires et les problèmes rencontrés. La résorption de ces déversements est une priorité que l'Agence de l'Eau propose aux élus dans son 5<sup>ème</sup> programme d'interventions 1987-1991...



**Yvon RAAK**

Quatrième directeur général de notre agence (1983-1989)

Une usine\* qui pollue l'eau sans épurer est comme un homme sans reins.



\* une ville aussi



**Michel BOULAN**

Cinquième directeur général de notre agence (1989-1996)



1988 : l'agence de l'eau lance son premier magazine "contre courant" (1988-2020)

## LA RESSOURCE EN EAU DE NAPPE

### Encore des économies d'eau

Chaque m<sup>3</sup> d'eau prélevé dans le Bassin Artois-Picardie n'est pas systématiquement soumis à redevance au titre des prélèvements d'eau.

Seuls sont redevables les prélèvements "industriels" et "collectivités locales" (les prélèvements agricoles ainsi que les prélèvements "sauvages" de toute nature ne sont pas comptabilisés).

Les redevances de prélèvements d'eau de nappe, émises au cours de l'année 1990 (calculés sur les volumes prélevés de l'année 1989), ont porté, sur près de 479 millions de m<sup>3</sup> d'eau contre 476 millions de m<sup>3</sup> en 1988.

Après s'être stabilisé entre 1980 et 1985 autour de 500 millions de m<sup>3</sup>, le volume annuel prélevé connaît, depuis le début du 5<sup>ème</sup> Programme d'Intervention, une légère tendance à la baisse.

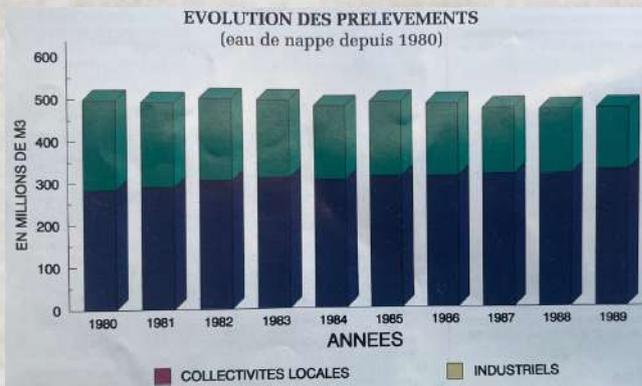
### La qualité de l'eau souterraine de notre Bassin

L'évolution des nitrates !

La concentration de nitrates dans l'eau fait l'objet de normes réglementaires qui fixent la concentration maximale admissible à 50mg/l.

Fin 1991, dans le Bassin Artois-Picardie, un forage sur deux capte une eau présentant un début de pollution nitratée (teneur > 35 mg/l), 12% des forages affichent plus de 50 mg/l et 1,5% dépassent les 100 mg/l.

CENTRE COURANT N°7



CENTRE COURANT N°7

### 30 SPECIALISTES DE L'ALGOLOGIE REUNIS A DOUAI

Du 24 au 27 septembre, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie organise le 11<sup>ème</sup> colloque des diatomistes de langue française. Près de 30 scientifiques, travaillant dans des laboratoires européens, évoqueront les différents aspects biologiques et écologiques d'un groupe d'algues : les diatomées. Les diatomées sont ces algues microscopiques qui donnent aux cailloux des cours d'eau une coloration brune. L'été dernier, on a constaté une prolifération assez spectaculaire de cette algue dans la Somme. Les diatomées se retrouvent dans le monde entier : dans les océans, l'eau douce, les lacs, les rivières et les glaciers. Elles ne présentent aucun danger pour la faune et la flore.

LIBERTE-24/09/1991

### SPECIAL QUALITE DES PLAGES

#### LA RESPONSABILITE ECONOMIQUE

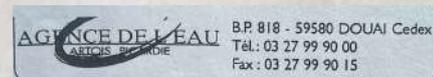
L'amélioration de la qualité de eaux de baignade est l'élément d'un ensemble de dispositions qui contribuent à la protection de ce patrimoine culturel. La population du littoral passe de 425 000 habitants l'hiver à 700 000 habitants l'été. La conchyliculture produit sur nos côtes 1500 tonnes de coquillage par an. Le développement de la conchyliculture est incompatible avec une eau de mauvaise qualité bactériologique.

#### L'IMAGE DE NOTRE REGION

Les conditions climatiques de notre région n'étant pas attractives, il apparaît nécessaire d'avoir des plages propres pour développer le tourisme. L'ouverture du tunnel sous la Manche, le TGV sont autant d'événements qui engendrent des flux touristiques. Comment pouvons-nous attirer les touristes français et étrangers si l'eau de notre littoral est impropre à la baignade ?

CENTRE COURANT N°13-07/1994

L'Agence de l'eau présente sur le web



Pour tout savoir sur l'Eau du Bassin Artois-Picardie

Retrouvez sur notre site web,

l'historique de l'Agence, le cycle de l'eau, le prix de l'eau par département, les données sur la qualité et la quantité et bien d'autres informations concernant l'eau dans votre région.

Préserver, protéger, économiser l'eau, c'est l'affaire de chacun d'entre nous !

<http://www.eau-artois-picardie.fr>

La Revue des Ingénieurs - 07-08/1999

#### Connaître l'Agence de l'eau

Comme nous l'indiquions dans de précédentes éditions, La Voix du Nord et l'Agence de l'eau ont engagé un partenariat.

Ainsi, le grand public peut-il découvrir sur notre stand une borne interactive à écran tactile (il suffit de poser le doigt sur l'écran pour obtenir l'information souhaitée) présentant le rôle et les missions de l'Agence dans la gestion et la protection des ressources en eau du bassin Artois-Picardie.

Cette borne est la première créée par une agence de l'eau en France et est accessible à tous et notamment aux enfants qui y trouveront un outil ludique et pédagogique.

LA VOIX DU NORD - 13/09/1996

#### Quand ferme la mine, l'eau s'éclaircit

La comparaison des états qualitatifs des cours d'eau d'Artois-Picardie réalisés en 1990 et en 1998 révèle une amélioration globale de la qualité des rivières du bassin. Les cours situés au nord de la région passent en particulier d'un classement "mauvaise ou très mauvaise qualité" à un classement "qualité médiocre" voire "qualité acceptable". Une évolution en partie imputable à la fermeture, en 1997, des mines du Bassin lorrain. Celles-ci rejetaient de grandes quantités d'azote et de phosphore.

ENVIRONNEMENT MAGAZINE-JUIN 1999



Le 15 septembre 1995, la première pierre posée de l'Agence de l'eau Artois-Picardie était bleue.

VOIX DU NORD-29/08/1995

## POUR LES ENFANTS

### Jo le crapaud...

"L'incroyable voyage de Jo le crapaud et de la Goutte d'eau", voilà le titre d'un conte musical destiné aux enfants. Cette production émane de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, en collaboration avec le rectorat de l'académie d'Amiens (Somme) et la Société Bleu Marine (spécialiste de l'édition de documents pour enfants).

L'ami crapaud est destiné à sensibiliser les enfants au cycle de l'eau, à sa protection, à sa protection et à sa bonne utilisation. A la rentrée prochaine, chaque enfant de CE1 scolarisé dans le département de la Somme et dans l'arrondissement de Saint Quentin (Aisne), recevra une cassette de l'histoire, accompagnée d'une frise sur le cycle de l'eau, reprenant les textes des chansons. Une idée éducative à développer...



## La qualité des cours d'eau

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie a récemment informé les responsables du département du Pas-de-Calais des résultats des prélèvements effectués en 1993. Une carte précise montre alors la qualité médiocre et même quelquefois mauvaise des cours d'eau du Calaisis. Les "moins mauvais" dans notre région seraient constitués par les canaux de Guînes et de Calais ; une qualité "acceptable" pour le canal d'Audruicq tandis que la Hem est une rivière de bonne, voire de très bonne qualité.

### Les actions de l'agence de l'eau

L'agence gère un réseau de mesures de qualité des cours d'eau en partenariat avec le département : en tout, 23 points font l'objet de 12 prélèvements par an et 30 points de 6 prélèvements par an. Cela représente 7000 résultats d'analyse par an sans tenir compte des réseaux locaux ou de problèmes particuliers.

### La qualité des cours d'eau peut être divisée en 4 classes de qualité

- La bonne qualité (qualité 1) où la vie et la reproduction des poissons (y compris les salmonidés) ne posent pas de problème,
- La qualité assez bonne (qualité 2) qui permet la vie et la reproduction des cyprinidés,
- La qualité médiocre (qualité 3) où, malheureusement, la survie des poissons peut être problématique,
- La mauvaise ou très mauvaise qualité (qualité 4) dont la seule prétention est de ne pas constituer un risque pour la santé publique. Bien sûr, cette qualité n'est jamais un objectif.

NORD LITTORAL - 28/07/1995

## À SIN-LE-NOBLE Pollution au Vivier

La faune aquatique des bassins du Vivier s'est brusquement dégradée ces jours-ci. On y a puisé une centaine de sandres, de perches et de brochets morts. Afin de savoir s'il s'agit d'un accident naturel ou d'une pollution accidentelle, des prélèvements d'eau ont été effectués par l'Agence de l'eau et le centre mobile d'intervention chimique de Valenciennes. Le maire de Sin s'est rendu jeudi sur place. Elle étudie avec l'Agence de l'eau et les services compétents les mesures à prendre pour interdire si nécessaire la pêche dans les bassins et la circulation autour.

LA VOIX DU NORD-06/10/1995

## La qualité des rivières dans le Nord c'est plutôt maussade, mais...

### QUAND L'EAU VIRE A L'ORANGE

Constat : la qualité de l'eau de surface dans le Nord est loin d'être limpide. Et ce ne sont pas les tonnes de poissons morts retirés, il y a quelques jours, des eaux surchauffées et trop pauvres en oxygène du canal à Seclin qui viendront démentir cela. Michel Boulan, le directeur de l'agence Artois-Picardie, ne cache pas la réalité. "Les cours d'eau sont bien souvent de qualité médiocre". Il y a cependant quelques exceptions comme le canal de Roubaix et le canal du Nord qui sont de bonne qualité. La Solre, l'Helpe majeure, la Selle, l'Escaut à l'amont de Cambrai sont, quant à eux, de qualité acceptable".

LA VOIX DU NORD-17/05/1995

La qualité des cours d'eau du Pas-de-Calais est très diverse. Les rivières des hauts bassins versants à courant rapide sont de bonne qualité. A l'inverse, les cours d'eau de mauvaise qualité sont ceux situés dans les secteurs urbanisés et industrialisés.

L'année 1993 a révélé le problème particulier des matières en suspension ; en effet, c'est à cause de ce paramètre que le Wimereux, la Liane, la Haute Lys, la Laquette, les parties hautes de la Lawe, la Clarence, l'Aa rivière, la Canche et même l'Authie ont été déclassées.

Ceci explique qu'un bon nombre de cours d'eau, traditionnellement d'assez bonne qualité, se retrouvent en qualité médiocre. L'ensemble des rivières étant situées dans des secteurs nettement ruraux, l'explication évidente de cette situation est l'érosion des sols. Les mesures à prendre seront d'ordre agro-environnemental et de protection des berges.

### De nombreuses actions sont en cours dans le département. Trois SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) se mettent en place :

- Audomarois : le périmètre est approuvé par arrêté préfectoral (la commission locale de l'eau est constituée)
- La Lys : le périmètre va être présenté au comité de bassin
- Authie : la procédure démarre

NORD LITTORAL - 28/07/1995

## Une antenne de l'Agence de l'Eau à Amiens

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie vient d'ouvrir une antenne à Amiens. Cette mission, qui sera inaugurée le 26 juin, a pour zone de compétence la partie picarde du bassin, soit une partie du département de la Somme. La mission d'Amiens est la deuxième du Bassin Artois-Picardie. En effet, une autre mission "la mission du littoral" est en place à Boulogne-sur-Mer et a compétence sur tout le littoral Nord-Pas-de-Calais. A l'époque où la décentralisation est une réalité, l'Agence entend, avec ses missions, se rapprocher des instances locales pour mieux remplir les objectifs qu'elle s'est fixés. Le chef de mission permanent est M. Georges Moreau, d'origine picarde.

VOIX DU NORD-26/06/1991

## Adopté en première lecture par le comité de bassin Artois-Picardie

### Le SDAGE : comme une loi pour protéger l'eau

Elaboré depuis deux ans, le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) a été approuvé, vendredi, par le comité de bassin Artois-Picardie : il va être soumis aux collectivités territoriales, jusqu'au conseil régional, avant de recevoir la griffe du pouvoir d'Etat.

LA VOIX DU NORD-04/12/1992

### LA QUALITÉ DES COURS D'EAU

Chaque année, l'Agence mesure la qualité des cours d'eau. Un certain nombre de points sont répertoriés dans le réseau national de Bassin. Cette "Carte de santé" des cours d'eau, une fois connue, permet de fixer les objectifs de qualité que ceux-ci doivent retrouver.

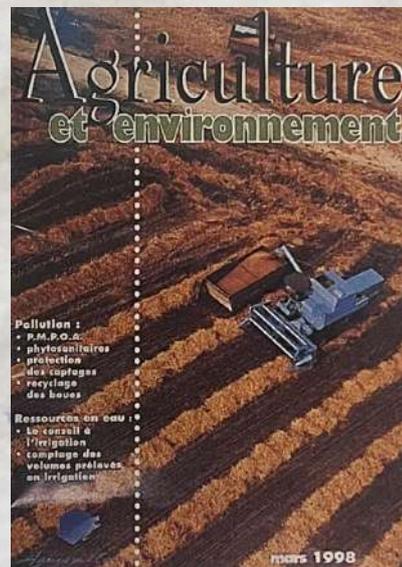


**Philippe GUILLARD**

Sixième directeur général de notre agence (1996-2001)

### AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT

Édité par les Agences de l'Eau à l'occasion du salon de l'Agriculture, ce document richement illustré présente les efforts entrepris par la profession agricole dans le cadre de la mise en place du Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole (PMPOA). Les agriculteurs s'engagent désormais pleinement aux côtés des autres usagers de l'eau, vers un mode de développement plus harmonieux de l'agriculture avec son environnement.



### VOYAGE EN EAUX TROUBLE

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie s'appuie sur une nouvelle méthode pour traquer la pollution dans les cours d'eau de la région. Une première carte hydro-biologique vient d'être publiée qui met en évidence l'état alarmant de la Deûle et autre Marque. Les moyens de lutte à mettre en œuvre représenteraient un investissement d'un milliard de francs jusqu'en 1995.

09/09/92

## Les redevances prévues dans le projet de loi

Le projet de loi sur l'eau, adopté par le sénat en 1<sup>ère</sup> lecture, précise les modalités d'encadrement des redevances par le parlement. Les valeurs des taux plafonds des redevances, les seuils de perception, les obligations déclaratives ainsi que le contrôle et les modalités de recouvrement y sont définis.

Les différentes redevances seront perçues auprès des personnes publiques ou privées dans la mesure où ces personnes rendent nécessaire ou utile l'intervention de l'agence ou dans la mesure où elles y trouvent leur intérêt. Il y a notamment :

- Les redevances pour pollution de l'eau,
  - Redevance pour pollution de l'eau d'origine non domestique,
  - Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique,
- Les redevances pour modernisation des réseaux de collecte,
- La redevance pour pollutions diffuses,
- La redevance pour prélèvement sur la ressource en eau,
- La redevance pour protection du milieu aquatique.

CONTRE COURANT-05/2005

## Des lauriers pour le site web de l'agence

Le site "eau-artois-picardie.fr" a été récemment retenu comme l'un des 10 meilleurs sites publics français en 2001. A cette occasion, Alain Strébelle, Directeur de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, était reçu, le 5 décembre, par Michel Sapin, Ministre de la Fonction publique et de la réforme de l'Etat, pour la présentation du site de l'agence.



CONTRE COURANT-01/2002

## Eau : moins de phyto, de nitrates et d'irrigation

Après le Grenelle de l'environnement et la directive nitrates, vient le tour du nouveau schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) : les institutions sont actuellement consultées sur les mesures programmées dans le but d'améliorer la ressource en eau.

L'agriculture est largement concernée par le dispositif. Parmi les mesures que l'on retrouve dans l'intégralité des six SDAGE figure notamment la fameuse couverture des sols en hiver. "Le SDAGE s'avère un document opposable et l'intégralité des textes réglementaires doit respecter ses dispositions. Le 4<sup>ème</sup> programme d'action relatif aux zones vulnérables en cours de finalisation avait anticipé cette mesure", explique Alain Strébelle, directeur général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

CULTIVAR-04/2009

## DIRECTIVE CADRE EAU

### Bilan de la première consultation du public sur les enjeux et les questions importantes

Le 16 mars, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie a organisé un colloque à destination de tous les acteurs de la consultation du public de 2005. Cette journée d'échanges et de dialogue a permis de connaître l'avis du public à partir de l'exploitation des questionnaires diffusés largement dans le bassin et d'analyser les forces et les faiblesses des moyens mis en place.

#### Les commentaires principaux sont :

- L'anticipation avant tout
- La sensibilisation
- La loi comme le moyen le plus efficace pour changer les mentalités
- Des contrôles identiques pour tous
- La nature doit être prioritaire
- Les économies d'eau
- L'action doit être quotidienne

CONTRE COURANT-05/2006

## Réhabilitation et modernisation des stations d'épuration des collectivités territoriales du bassin Artois-Picardie : un objectif prioritaire du 9<sup>ème</sup> programme (2007-2012)

La dépollution des eaux usées est une étape essentielle dans la protection de l'environnement et la préservation de la qualité des ressources en eau.

Au début des années 90, un inventaire du parc des stations d'épuration montre que la grande majorité des ouvrages opérationnels a été réalisée avant 1970 et a donc plus de 20 ans. Une nouvelle génération de stations d'épuration va donc voir le jour sous l'impulsion de nouvelles réglementations...

CONTRE COURANT -05/2008

## LOI SUR L'EAU

Depuis les années 2000, la législation n'a cessé d'évoluer pour faire face aux nouveaux défis climatiques et à la raréfaction de l'eau et la nécessaire reconquête de la biodiversité, toujours dans l'esprit de la loi sur l'eau de 1964. La loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006 a achevé la transposition de la directive-cadre européenne de 2000, qui fixe l'objectif ambitieux d'un « bon état des eaux » à l'horizon 2015.

## Naissance des districts hydrographiques internationaux

La mise en œuvre de la directive cadre européenne constitue un projet d'importance majeure pour l'agence de l'eau comme pour l'ensemble des acteurs de l'eau du bassin Artois-Picardie. Cette directive cadre sera mise en œuvre dans des districts, bassins versants ou ensemble de petits bassins voisins. Il est de la responsabilité des États de définir les limites des districts, chacun sur son territoire. La directive exige que, dans un même district international, les États coordonnent leur action. Première question essentielle pour le bassin Artois-Picardie : déterminer le nombre et les limites du ou des districts hydrographiques.



CONTRE COURANT-01/2002



**Alain STREBELLE**  
Septième directeur  
général de notre agence  
(2001-2010)

# 1964-2014 : la politique de l'eau fête ses 50 ans !

## Retour sur 50 ans de politique de l'eau et la création des agences de l'eau

Il y a 50 ans, le 16 décembre 1964 est née la loi sur l'eau fondée sur 3 objectifs : procurer suffisamment d'eau pour satisfaire les besoins, assurer sa qualité et financer les actions pour y parvenir. La loi sur l'eau pose le principe "qui pollue paie" et y ajoute "qui épure est aidé". Elle crée 6 agences financières de bassin pour gérer cette mission. Pionnière, innovante, originale, cette loi de 1964 instaure une gestion décentralisée par bassin, et une approche paritaire grâce à l'ouverture des instances de bassin à l'ensemble des acteurs de l'eau.

50 ans, c'est l'occasion de souligner le travail fait mais ce n'est qu'une étape. Des enjeux de grande ampleur nous attendent comme la lutte contre les gaspillages d'eau, l'adaptation au changement climatique, les politiques d'eau et de santé contre les pollutions diffuses.

SAUVONS L'EAU-16/12/2014

## D'un SDAGE à l'autre, le bon état de l'eau gagne du terrain

2016 est une année importante pour l'eau pour tous les pays européens. Cette année marque en effet le début de la mise en œuvre du 3ème plan de gestion de l'eau pour les 6 années à venir qui correspond chez nous au Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2016-2021.

En France, les contours de la gestion de l'eau par bassin hydrographique ont été dessinés par la loi de 1964, à l'origine du principe "pollueur-payeur". Elle est renforcée par la loi de 1992 qui donne lieu en 1996 au premier SDAGE pour le bassin Artois-Picardie : un document qui définit les grandes orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau.

En 2000 la Directive Cadre sur l'Eau demande aux États membres de fixer des objectifs de qualité pour toutes les eaux et d'atteindre, sauf dérogations, le bon état en 2015. Le Comité de Bassin Artois-Picardie adoptera en 2009 le second SDAGE pour la période 2010-2015. Le SDAGE 2016-2021 tient compte de deux nouvelles directives relatives au milieu marin et aux inondations. Il prend également en compte le changement climatique. Enfin la rédaction définitive de ce document intègre les remarques issues d'une consultation du public commune (eau, milieu marin et inondations).

5 orientations guideront nos actions jusqu'en 2021 :

- La biodiversité des milieux aquatiques,
- L'eau potable,
- Les inondations,
- Le milieu marin,
- La mise en œuvre des politiques publiques.

Pour être conforme aux objectifs de ce nouveaux SDAGE, le 10 programme d'Intervention 2013-2018 a été révisé pour la période 2016-2018.

Enfin cela, s'est notamment traduit par une priorisation des actions en fonction des objectifs à atteindre et des délais à tenir.

Le nouveau SDAGE fixe un objectif d'atteinte de bon état écologique des eaux superficielles (cours d'eau, plans eau, eaux littorales) de 33 % en 2021. Ce taux était de 19 % en 2015.

CONTRE COURANT - 03/2016

## Appel à projet agriculture biologique

Dans le cadre de son 10<sup>ème</sup> Programme d'Intervention, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie a lancé un appel à projets destiné à soutenir des initiatives de développement de l'agriculture biologique dans les zones à enjeu eau potable.

Les aides sont complémentaires aux dispositifs existants et doivent permettre de donner plus d'impact et d'amplitude à des projets d'envergure régionale et/ou présentant un caractère pilote et très innovant pour le développement de l'agriculture biologique.

En 2015, l'Agence a soutenu 11 dossiers (études et travaux) dans le cadre de cet appel à projets, en engageant un total d'environ 0,960 M€.

AEAP-2015



**Olivier THIBAULT**  
Huitième directeur  
général de notre agence  
(2010-2017)



**Bertrand GALTIER**  
Neuvième directeur  
général de notre agence  
(2017-2019)



**Thierry VATIN**  
Dixième directeur général  
de notre agence  
(2019-2024)

## LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

La politique d'action internationale menée par l'Agence de l'eau est légitimée en ce qui concerne la coopération par la loi Oudin-Santini du 9 février 2005, qui permet aux Agences de l'eau de consacrer jusqu'à 1% des recettes issues des redevances, pour des aides d'urgence ou des projets d'accès à l'eau et à l'assainissement. Ceci représente entre 0,50€ et 0,75€ par an et par ménage sur la facture d'eau.

### L'ACTION EN BREF

10 jumelages de coopération internationale sont actifs au 31/12/2015

COMPTES-RENDUS D'ACTIVITÉ 2015-AEAP

### Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées

L'Agence a financé en 2012 deux interventions pour un montant total de 2,010 M€ de participations financières permettant la réalisation de 4,020 M€ HT de travaux pour des ouvrages de transfert des eaux usées. Ces interventions, en lien direct avec la reconstruction en cours de la station d'épuration de Marquette-Lez-Lille, assureront le transit de 780000 équivalents-habitants.

COMPTES-RENDUS D'ACTIVITÉ 2012-AEAP

### L'ADEME rejoint les locaux de l'agence de l'eau

En février 2019, les locaux de l'agence de l'eau accueillent les 22 agents de la direction régionale de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME).

CONTRE COURANT-01/2019

## Plan d'Adaptation au Changement Climatique

Le changement climatique est un sujet dont les scientifiques ont connaissance depuis les années 1970.

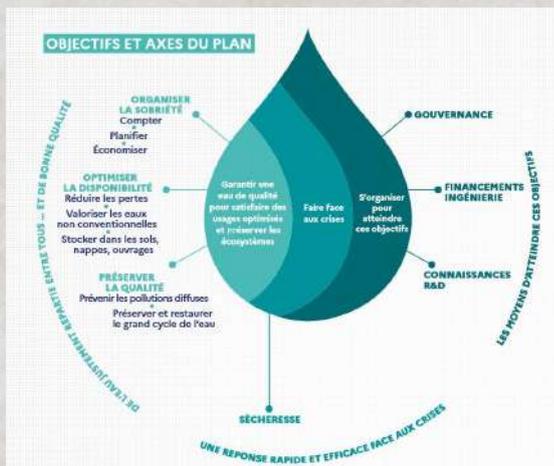
Depuis, de nombreuses alertes ont été lancées. Le GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat), qui regroupe plus de 800 chercheurs, est LA référence internationale en termes de climat, et se trouve sous l'égide de l'ONU. Il étudie les données sur l'évolution du climat, ses causes et ses conséquences.

Au regard de sa complexité, le changement climatique est longtemps resté un sujet d'experts, souvent remis en cause. Cependant, l'un des événements qui a permis une prise de conscience des décideurs, des acteurs économiques et des citoyens fut la sécheresse de l'été 2022, avec des pénuries d'eau potable dans certaines villes de France.

**Pour le bassin Artois-Picardie, un plan d'adaptation au changement climatique (PACC) avait été défini en 2015. Il a été mis complètement à jour en juin 2023 à la suite de 8 mois de travail avec les partenaires.**

### 53 MESURES POUR L'EAU

Le plan eau gouvernemental, annoncé par le Président de la République fin mars 2023, comprend 53 mesures pour l'eau. Il répond aux enjeux de sobriété des usages, de disponibilité et de qualité de la ressource et apporte une réponse à la gestion de crise des sécheresses. Il demande à chaque bassin de fixer une trajectoire de sobriété de moins 10% des prélèvements en eau d'ici 2030.



## Une aide exceptionnelle de 20 millions d'euros pour la mise en œuvre du plan d'urgence inondations

Afin de faire face aux inondations et aux coulées de boues qui ont frappé 205 communes, déclarées en état de catastrophe naturelle par arrêté du 14 novembre 2023, l'agence de l'eau a débloqué un plan d'urgence à hauteur de 20 millions d'euros.

L'objectif étant d'apporter une aide financière à hauteur de 80% maximum (déduction faite des remboursements éventuels des assurances) pour des travaux d'urgence et de réparation des dommages affectant les infrastructures d'eau et d'assainissement, les milieux naturels et la biodiversité, mais aussi les réparations des dommages sur les ouvrages industriels ayant déjà bénéficié d'une aide de l'agence de l'eau. Les bénéficiaires de ces aides sont les collectivités territoriales compétentes, les gestionnaires de milieux naturels, les associations et les acteurs économiques non agricoles. Le fonds d'urgence porte sur les domaines d'action de l'agence à savoir : la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) et la remise en état des ouvrages d'assainissement ou d'approvisionnement en eau potable.



## 1,279 milliard d'euros pour accompagner les acteurs du bassin ces 6 prochaines années vers le bon état qualitatif et quantitatif

Adopté par le conseil d'administration et le comité de bassin le 15 octobre dernier et avec une dotation de 1,279 milliard d'euros pour les six prochaines années, ce 12ème programme vise à accompagner tous les acteurs du bassin dans un effort commun pour accélérer l'atteinte du bon état des eaux fixés par la Directive Cadre sur l'Eau dans un contexte de changement climatique et de raréfaction de la ressource en eau en période estivale.

### Des objectifs environnementaux ambitieux

22% des eaux de surface en bon état écologique en 2019. La cible est d'atteindre 50% des eaux de surface en bon état écologique en 2027.

Coconstruit sur près de 2 ans, ce programme répond aux défis posés par les périodes de sécheresse et d'inondations, par la mise en œuvre du plan eau et de la sobriété nécessaire pour s'adapter au changement climatique et par le nécessaire équilibre des usages à trouver pour satisfaire les besoins de la réindustrialisation, du monde agricole et des usagers domestiques.



5 principaux enjeux :

- Préserver et restaurer la fonctionnalité écologique des milieux aquatiques et des zones humides,
- Garantir une eau potable en qualité et en quantité satisfaisantes,
- S'appuyer sur le fonctionnement naturel des milieux pour prévenir et limiter les effets négatifs des inondations,
- Protéger le milieu littoral et marin,
- Mettre en œuvre des politiques publiques cohérentes avec le domaine de l'eau.

### "Fenêtre sur l'eau" : Le dispositif se met à jour du plan eau !

initié en 2021, cet appel à projets destiné aux scolaires de cycle 3 & 4, élargit en 2023 ses thèmes et s'ouvre aux thématiques suivantes :

- Petit cycle de l'eau,
- Grand cycle de l'eau,
- Consommation et économies d'eau,
- Ecosystèmes aquatiques (zone humide, rivière, mare...),
- Biodiversité des milieux aquatiques,
- Activités humaines et impacts sur la ressource en eau,
- Risques naturels liés à l'eau,
- Effets du changement climatique sur la ressource en eau et solutions d'adaptation.

Face aux enjeux environnementaux qui nous attendent, éveiller les consciences des plus jeunes aux problématiques liées à l'eau, aux milieux aquatiques et à la biodiversité dans un contexte d'adaptation au changement climatique est une priorité.

S'appuyant sur des structures-relais reconnues en éducation à l'environnement, l'agence ambitionne de sensibiliser 1% du public scolaire du bassin.

22 MARS 2022

### Lancement d'une académie de l'eau

C'est avec l'ambition d'élargir le plus possible le nombre de partenaires et citoyens s'engageant pour l'eau que cette 1ère session de « l'Académie de l'eau Artois-Picardie » lance le départ d'un cycle de conférences de 3 ans. Elle permettra de diffuser un socle commun de connaissance sur l'eau, dans une perspective globale et dynamique vis-à-vis de l'environnement et de l'adaptation au changement climatique.



### Parlement des Jeunes pour l'Eau - 20 ans après sa création, retour sur un anniversaire hors du commun

2003-2023 : 20 années d'existence de l'instance de représentation des jeunes issus des 4 coins du bassin Artois-Picardie. Plus de 120 personnes se sont retrouvées au centre Gaïa à Lille le 11 octobre dernier pour fêter cet événement et travailler sur la vision d'avenir du Parlement des Jeunes pour l'Eau (PJE). Pour la première fois, le PJE et le Comité de bassin ont réfléchi ensemble sur trois thématiques : l'eau, la biodiversité et la citoyenneté.

AEAP -2023



**Isabelle MATYKOWSKI**

Onzième directrice générale et première femme à la tête de l'agence (2024)

## Recette : Tarte au libouli



## Mots mêlés

### LA PÂTE BRIOCHÉE

- 8 cl de lait
- 25 g de sucre en poudre
- 1 œuf
- 50 g de beurre
- 250 g de farine
- 25 g de levure de boulanger
- 1 pincée de sel

### POUR LA CRÈME LIBOULI

- 50 cl de lait
- 1 gousse de vanille
- 25 g de farine
- 15 g de beurre doux
- 100 g de sucre en poudre
- 2 jaunes d'œuf
- 20 g de fécule de maïs

### LA PRÉPARATION DE LA PÂTE BRIOCHÉE

Faites tiédir le lait et ajoutez la levure de boulanger afin de le délayer. Versez la farine dans un saladier. Réalisez un puits en son centre. Déposez le sucre et une pincée de sel. Versez le mélange de lait et levure et mélangez du bout des doigts. Ajoutez l'œuf et le beurre fondu. Formez une boule sans trop travailler la pâte, pour ne pas qu'elle soit trop élastique. Laissez reposer 2 heures à température ambiante.

### LA PRÉPARATION DE LA CRÈME LIBOULI

Versez le lait dans une casserole, ajoutez les graines d'une gousse de vanille fendue et portez le lait à ébullition. Fouettez 2 jaunes avec le sucre, ajoutez la fécule de maïs et la farine en continuant de fouetter. Enlevez la gousse de vanille et versez le lait. Poursuivez la cuisson tout en fouettant jusqu'à obtenir un épaississement du mélange. Déposez le tout dans un plat, rajoutez le beurre et mélanger de nouveau. Laissez refroidir la crème.

### LE MONTAGE DE LA TARTE AU LIBOULI

Préchauffez le four à 180°C. Farinez légèrement le plan de travail, étalez la pâte à l'aide d'un rouleau à pâtisserie. Tapissez le moule à tarte de papier cuisson, déposez la pâte, retirez le surplus et gardez bien les restes de pâte. Repliez la pâte vers l'intérieur afin de réaliser le "gros bord". Ajoutez la crème et saupoudrez de cassonade. Étalez le reste de la pâte, découpez de fines lanières et déposez-les sur la crème. Fouettez un jaune d'œuf et dorez la pâte. Placez au four pendant 25 minutes. Laissez refroidir avant de déguster.

SOURCE : 750g

Parviendrez-vous à retrouver 20 mots en lien avec l'agence et le nom de la rivière qui a été reméandrée et dont les travaux ont été inaugurés en 2024 ?



AGENCE - AQUATIQUE - BIODIVERSITE - PORT - POTABLE - PROJET - PROGRAMME - REDONNERIE - REDEVELOPPEMENT - RENATURATION - RESSOURCE - RIVIERE - LOT - PLUIE - LITTORAL

## Naissances 1960-2024

- 16 décembre 1964** : Loi sur l'eau fondatrice des agences
- 1971** : Création du premier ministère de l'environnement
- 8 avril 1976** : Directive européenne sur les eaux de baignade
- 10 juillet 1976** : Loi sur la protection de la nature
- 1980** : Première directive européenne relative à l'eau potable
- 21 mai 1991** : Directive européenne relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (DERU)
- 12 décembre 1991** : Directive européenne "Nitrates"
- 3 janvier 1992** : Loi sur l'eau/Adoption d'outil de planification
- 22 mars 1992** : Première journée mondiale de l'eau
- 24 septembre 1992** : Décret n°92-1042 d'application de la loi du 3 janvier 1992, relatif au SDAGE
- 3 novembre 1998** : Directive européenne relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine
- 29 septembre 1999** : Rapport d'information sur l'activité polluante et la politique de l'eau
- 23 octobre 2000** : Directive Cadre sur l'Eau (DCE) pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau
- 29 décembre 2005** : Loi Oudin-Santini permettant aux agences de l'eau de financer des actions internationales
- 30 décembre 2006** : Loi sur l'Eau et les Milieux aquatiques (LEMA) avec l'instauration de nouvelles redevances et le renforcement des actions en faveur des milieux aquatiques
- 23 octobre 2007** : Première directive inondation
- 17 juin 2008** : Directive Cadre Stratégique pour le Milieu Marin
- 3 août 2009** : Loi Grenelle I de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement
- 12 juillet 2010** : Loi Grenelle II portant l'engagement national pour l'environnement
- 20 juillet 2011** : 1er Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC)
- 27 janvier 2014** : Loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et Affirmation des Métropoles)
- 7 août 2015** : Loi NOTRe - Nouvelle organisation territoriale de la république
- 8 août 2016** : Loi pour la reconquête de la biodiversité
- Avril à août 2018** : 1ère séquence des assises de l'eau : réseaux d'eau et assainissement
- Novembre 2018 à juillet 2019** : 2ème séquence des assises de l'eau : changement climatique et ressource en eau
- 20 décembre 2018** : 2ème Plan National d'Adaptation au Changement Climatique 2018-2022 (PNACC)
- 22 août 2021** : Loi Climat Résilience
- 2022** : Fonds Vert : financement de la transition écologique locale
- 30 mars 2023** : Plan Eau
- Décembre 2023** : Loi de finances 2024 instaurant les nouvelles redevances



### Le saviez-vous ?



En 1997, l'eau s'est éclaircie après la fermeture des mines du bassin, car ces dernières déversaient d'importantes quantités d'azote et de phosphore.



Le cerveau contient autant d'eau qu'un arbre. En effet, 75% du cerveau humain est constitué d'eau et il en est de même pour un arbre vivant !



Un robinet qui coule et laisse tomber une goutte d'eau par seconde peut gaspiller plus de 11 000 litres d'eau par an.

## ZONES HUMIDES: LES FAITS SONT-ILS TROP ARIDES? [www.ramsar.org](http://www.ramsar.org)

